

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU LOGEMENT

#### Décret n° 2009-747 du 22 juin 2009 relatif aux enveloppes minimales et maximales des emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction

NOR : LOGU0910330D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du logement,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 313-3 ;

Vu le décret n° 2009-746 du 22 juin 2009 relatif aux emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction ;

Vu les pièces desquelles il résulte que la concertation avec les représentants des organisations syndicales et patronales membres de l'Union d'économie sociale du logement prévue à l'article L. 313-3 a été conduite ;

Après avis du Conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les enveloppes financières consacrées par l'Union d'économie sociale du logement et ses associés collecteurs, sur les ressources de la participation des employeurs à l'effort de construction, aux emplois définis à la section II du chapitre III du titre I<sup>er</sup> du livre III du code de la construction et de l'habitation pour les années 2009, 2010 et 2011 sont comprises entre le minimum et le maximum définis par le tableau suivant. Ces enveloppes s'apprécient en engagements et sont exprimées en millions d'euros.

Catégorie d'emploi	Emploi	Dénomination	Enveloppes minimales			Enveloppes maximales		
			2009	2010	2011	2009	2010	2011
a) de l'art. L. 313-3	I de l'art. R. 313-19-1	Pass foncier	} 700 dont 400 pour le I	} 800 dont 600 pour le I	700	} 900	} 1000	} 900
	II de l'art. R. 313-19-1	Prêts accession						
	III de l'art. R. 313-19-1	Prêts travaux	0	0	0	200	200	200
	IV à VII de l'art. R. 313-19-1	Autres aides en faveur des personnes physiques	343	314	285	378	346	315
b) de l'art. L. 313-3	I et II de l'art. R. 313-19-2	Dotations en fonds propres et quasi-fonds propres	90	135	135	110	165	165
	III de l'art. R. 313-19-2	Subventions 1% relance	285	285	285	315	315	315
	IV et V de l'art. R. 313-19-2	Prêts au logement social et intermédiaire	270	270	270	330	330	330
	VI de l'art. R. 313-19-2	Préfinancements	90	90	90	110	110	110
	VII de l'art. R. 313-19-2	Subventions en faveur de l'AFL	} 400	} 400 dont 200 pour le VIII	0	} 500	} 500 dont 250 pour le VIII	0
	VIII de l'art. R. 313-19-2	Prêts en faveur de l'AFL			400			500
c) de l'art. L. 313-3	I de l'art. R. 313-19-3	Structures collectives	135	135	135	165	165	165
	II de l'art. R. 313-19-3	Aides en faveur du traitement des logements indigènes	27	45	90	33	55	110
	III et V de l'art. R. 313-19-3	Aides à caractère social	36	36	36	44	44	44
	IV de l'art. R. 313-19-3	Financement de l'APAGL	10	9	9	12	11	11
	VI de l'art. R. 313-19-3	Actions dans des territoires spécifiques	27	27	27	33	33	33
d) de l'art. L. 313-3	I de l'art. R. 313-19-4	Financement du PNRU	770	770	770	770	770	770
e) de l'art. L. 313-3	I de l'art. R. 313-19-5	Financement du PNRQAD	10	45	95	10	45	95
	II de l'art. R. 313-19-5	Financement de l'ANAH	480	480	480	480	480	480
f) de l'art. L. 313-3	I de l'art. R. 313-19-6	Financement de l'ANIL et des ADIL	9	9	9	11	11	11
	II de l'art. R. 313-19-6	Financement de structures dédiées	1	1	1	1	1	1
g) de l'art. L. 313-3	Art. R. 313-19-7	Financement de la garantie des risques locatifs	32	63	90	39	77	110

**Art. 2.** – La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, la ministre du logement, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 2009.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*La ministre du logement,*  
CHRISTINE BOUTIN

*La ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi,*  
CHRISTINE LAGARDE

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*  
BRICE HORTEFEUX

*Le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique,*  
ERIC WOERTH

*Le ministre de l'immigration,  
de l'intégration, de l'identité nationale  
et du développement solidaire,*  
ERIC BESSON